

Prix des opérations sur valeurs mobilières applicables à la clientèle privée et entreprises

Valables à partir du 1^{er} janvier 2018

Les prix mentionnés comprennent les rémunérations des prestations d'UBS (courtages) ainsi que celles des courtiers externes. Ils n'englobent pas les frais externes (p. ex. taxes boursières, timbre fédéral), qui sont facturés séparément. Lorsque le montant exact des frais externes n'est pas connu au moment de la transaction, UBS calcule un montant approximatif basé sur les tarifs applicables sur les plateformes de négociations principales.

Le pourcentage appliqué à chaque ordre dépend du volume d'échange de la valeur mobilière concernée. Les exécutions partielles qui interviennent une semaine après la première exécution sont traitées comme de nouvelles transactions.

Pour les transactions en monnaies étrangères, la base de calcul est la contre-valeur en francs suisses (CHF).

Les taux indiqués ne s'appliquent qu'aux types de valeurs mobilières les plus courants. Pour les valeurs mobilières particulières, des taux différents peuvent être appliqués. Les principales exceptions sont listées à la page suivante.

UBS se réserve le droit de modifier les prix à tout moment. Ces modifications seront communiquées au client de manière appropriée.

Aperçu des tarifs applicables aux opérations sur valeurs mobilières

| Produits / marchés | | Actions, ETF, warrants, produits structurés, fonds de placement ¹ et papiers-valeur similaires ² | | | Obligations, euro-obligations, notes, produits structurés de la catégorie «Protection» |
|-------------------------|-----------|--|---|----------------|--|
| Valeur de négoce en CHF | | SIX Swiss Exchange | Principaux marchés européens et internationaux ³ | Autres marchés | |
| jusqu'à | 25 000 | 1,20% | 1,90% | 2,10% | 0,90% |
| jusqu'à | 50 000 | 1,10% | 1,80% | 2,00% | 0,80% |
| jusqu'à | 100 000 | 1,00% | 1,70% | 1,90% | 0,70% |
| jusqu'à | 200 000 | 0,80% | 1,55% | 1,75% | 0,50% |
| jusqu'à | 400 000 | 0,60% | 1,35% | 1,55% | 0,40% |
| jusqu'à | 1 000 000 | 0,40% | 0,95% | 1,15% | 0,30% |
| dès | 1 000 001 | 0,20% | 0,75% | 0,95% | 0,20% |
| Minimum (par ordre) | | 80 CHF | 120 CHF | 240 CHF | 80 CHF |

¹ Pour plus d'information, veuillez consulter le paragraphe "Fonds de placement UBS / de tiers" sur la page suivante.

² Sont considérées comme tels les titres uniformisés et admis au négoce en masse, les droits non matérialisés remplissant des fonctions identiques (droits-valeur) et les produits dérivés.

³ Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Grande-Bretagne, Hong Kong, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Suède, Singapour.

Rabais sur transactions en ligne par UBS e-banking

| | |
|---|-----|
| Transactions jusqu'à 200 000 CHF | 25% |
| Pour tous les montants minimaux (par ordre) | 50% |

Exchange Traded Derivatives (ETD)

Opérations call/put sur toutes les valeurs Eurex

| | | |
|---------|-------------|---------|
| jusqu'à | 50 000 CHF | 1.20% |
| jusqu'à | 250 000 CHF | 0.80% |
| dès | 250 001 CHF | 0.60% |
| Minimum | | 180 CHF |

Autres bourses d'options

| | | |
|---------|-------------|---------|
| jusqu'à | 50 000 CHF | 2.00% |
| jusqu'à | 250 000 CHF | 1.80% |
| dès | 250 001 CHF | 1.60% |
| Minimum | | 200 CHF |

Opérations sur Futures et Future Styled Options

| Eurex | Valeurs CH | Autres valeurs |
|-------------|------------|----------------|
| Par contrat | 25 CHF | 40 CHF |
| Minimum | 180 CHF | 180 CHF |

| Autres bourses d'options | Toutes valeurs |
|--------------------------|----------------|
| Par contrat | 40 CHF |
| Minimum | 180 CHF |

Exercices / Assignations

Les exercices/assignations (exercising/assignment) d'options standard sont soumis aux frais de courtage habituels de la valeur sous-jacente correspondante.

Fonds de placement UBS / de tiers

Lors de l'achat/la vente de fonds de placement d'UBS en bourse (marché secondaire), les tarifs de SIX Swiss Exchange sont appliqués.

Une commission d'émission ou de placement est prélevée à la souscription de parts de fonds de placement (marché primaire). En règle générale, le rachat de parts de fonds de placement est exempt de commission. Vous trouverez de plus amples informations sur les listes de prix séparées.

Lors de la souscription de fonds de placement (marché primaire) via UBS e-banking, un rabais de 10% est accordé sur la commission d'émission ou de placement.

Droits

Pour les transactions, le taux appliqué est celui de SIX Swiss Exchange. Les coûts s'élèvent au minimum à 10 CHF (transactions dès 100 CHF) et au maximum à 10% de la valeur de négoce (transactions jusqu'à 100 CHF).

Remboursement des produits structurés

UBS ne prélève aucun courtage sur les livraisons de titres à l'échéance de produits structurés. Dans le cas de produits structurés proposés par des tiers, il se peut qu'un courtage soit perçu conformément au tableau «Aperçu des tarifs» (voir page 1). Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre conseiller à la clientèle.

Le droit de timbre fédéral peut être exigible. Les informations détaillées figurent en règle générale dans les termsheet correspondants.

Livraison de titres dans le cas d'obligations convertibles

Lors de la conversion d'obligations convertibles, un courtage est en général perçu pour la livraison de la valeur sous-jacente, conformément au tableau «Aperçu des tarifs» (voir page 1).